

L'Observatoire Economique et Social

L'emploi des entreprises des territoires en 2014

Acteurs majeurs de l'emploi dans le monde rural, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et sylvicoles, nommées dans le document « entreprises des territoires », réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires, des collectivités locales et établissements publics. Les entreprises des territoires sont au nombre de 21 200, dont 64 % appartiennent au secteur des travaux agricoles, 33 % au secteur des travaux forestiers et 4 % au secteur des travaux sylvicoles. Au total, le secteur représente 48 200 emplois salariés et non salariés en équivalent temps plein, en hausse de 3 %.

Le secteur représente 48 200 emplois salariés et non salariés.

En 2014, le nombre d'entreprises des territoires s'élève à 21 200, dont 52 % emploient au moins un salarié. L'emploi du secteur est composé de 16 800 chefs d'entreprise non salariés et 94 400 salariés. Ces salariés n'occupent pas tous un emploi à temps plein dans l'année. Ils représentent 31 400 emplois en équivalents temps plein (ETP). Au total, mesurés en ETP le secteur représente ainsi 48 200 emplois salariés et non salariés.

Parmi les entreprises des territoires, 13 500 sont des entreprises de travaux agricoles, soit 64% de l'ensemble, regroupant 70 % des emplois salariés et non salariés.

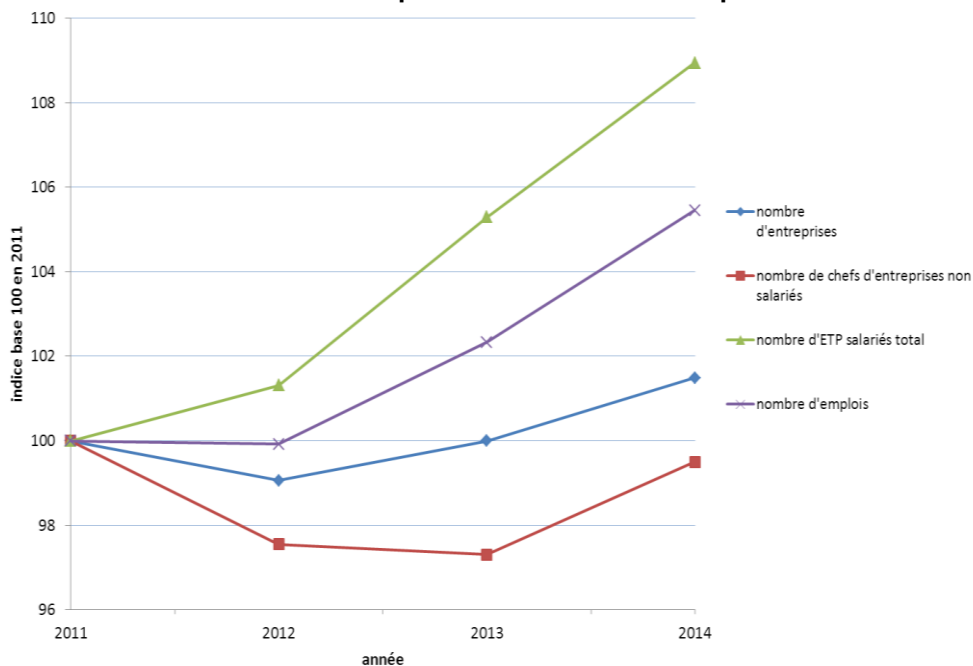
Tableau 1
Répartition des entreprises et des emplois des entrepreneurs des territoires
par secteur d'activité en 2014

Secteur d'activité	nombre d'entreprises	nombre d'entreprises employeuses de main d'œuvres	nombre de chefs d'entreprises non salariés	nombre de salariés	nombre d'ETP	Emploi Global
						En ETP
Travaux agricoles	13 503	3 503	11 111	78 805	22 882	33 993
	64%	68%	66%	83%	73%	70%
Travaux forestiers	6 919	1 508	5 223	12 873	6 720	11 943
	33%	29%	31%	14%	21%	25%
Travaux sylvicoles	836	112	497	2 753	1 785	2 282
	4%	2%	3%	3%	6%	5%
Ensemble	21 258	5 123	16 831	94 431	31 387	48 218
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : MSA

L'emploi (salarié et non salarié) du secteur est en croissance depuis l'année 2013 après avoir connu une stagnation en 2012 (graphique 1). Si l'emploi salarié est en hausse continue et forte depuis deux ans, l'emploi non salarié ne s'est redressé qu'en 2014.

Graphique 1
Evolution des indicateurs d'emploi dans le secteur entrepreneurs des territoires



Source : MSA/UNEP

L'activité dans le secteur travaux agricoles.

Les entreprises de travaux agricoles représentent 64 % de l'ensemble des entreprises entrepreneurs des territoires, soit 13 500 entités en 2014. Leur nombre progresse de + 4% en 2014.

Les entreprises de travaux agricoles sont en large majorité dirigées par un non salarié agricole.

Les entreprises dirigées par un non salarié et n'employant aucun salarié sont la catégorie dominante : elles représentent 45 % des entreprises de travaux agricoles (tableau 2). En y ajoutant les entreprises dirigées par un non salarié et employeuses de main d'œuvre salariée, 75 % des entreprises de travaux agricoles sont dirigées par un non salarié, les autres étant dirigées par un salarié.

Tableau 2
Répartition des entreprises de travaux agricoles en fonction de la nature de leurs emplois en 2014

Années	Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	Entreprises employeuses avec chef non salarié agricole	Entreprises dirigées par un salarié	Total
2011	6 011 46,6%	4 083 31,6%	2 813 21,8%	12 907 100,0%
2012	5 707 44,7%	3 977 31,2%	3 073 24,1%	12 757 100,0%
2013	5 839 44,6%	4 028 30,7%	3 234 24,7%	13 101 100,0%
2014	6 073 45,0%	4 112 30,5%	3 318 24,6%	13 503 100,0%

Source : MSA

En 2014, les entreprises n'employant aucun salarié avec à leur tête un chef non salarié agricole sont majoritairement des entreprises en nom personnel, soit 53 % (tableau 3). Pour les entreprises employeuses de main d'œuvre ayant à leur tête un chef non salarié, les autres formes juridiques représentent 43 % des entreprises, suivie par les entreprises en Société à responsabilité limitée (SARL) : 23 %. Pour les entreprises dirigées par un salarié, la forme juridique la plus fréquente est la SARL avec 51 %.

Tableau 3
Répartition des entreprises de travaux agricoles en fonction de leur forme juridique et du type de recours à l'emploi en 2014

catégorie	en nom personnel	Société anonyme	Société à responsabilité limitée	Autres formes juridiques *	Total
Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	3 235 53%	20 0%	398 7%	2 420 40%	6 073 100%
Entreprises employeurs avec chef non salarié agricole	1 401 34%	0 0%	954 23%	1 757 43%	4 112 100%
Entreprises dirigées par un salarié	936 28%	42 1%	1705 51%	635 19%	3 318 100%
TOTAL	5 572 41%	62 0%	3057 23%	4 812 36%	13 503 100%

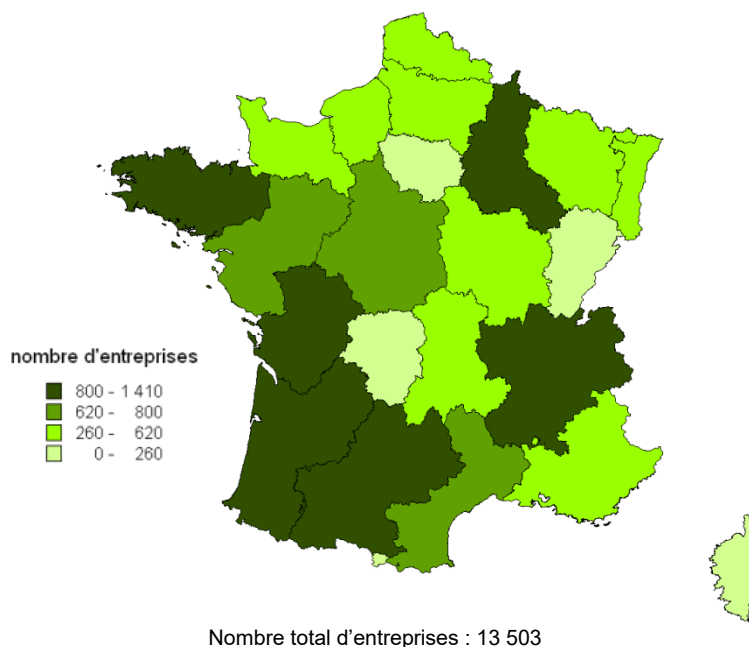
Source : MSA

* membre d'une société de fait (y compris indivision), membre d'une autre société, pluralité d'exploitation

Le recours à l'emploi salarié dans le secteur des travaux agricoles est plus important dans l'ouest de la France.

En 2014, les entreprises de travaux agricoles sont implantées essentiellement en Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne. Ces six régions représentent 48% des entreprises. A l'exception des régions Rhône-Alpes et Champagne-Ardenne, les entreprises sont moins nombreuses dans l'Est de la France (carte 1).

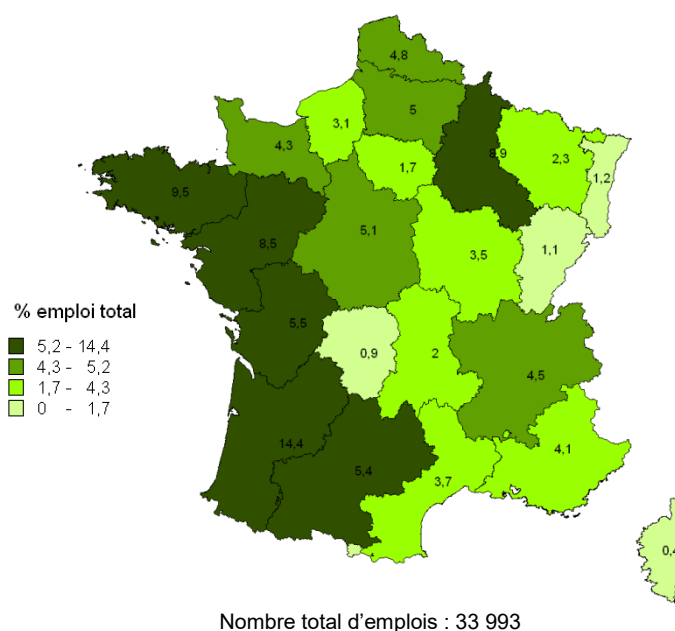
Carte 1
Entreprises de travaux agricoles
Répartition des entreprises selon les régions en 2014



Source : MSA

Globalement la répartition du nombre total d'emplois (salariés et non salariés) sur le territoire national, reflète l'implantation des entreprises (carte 2). Aux régions dominantes précédemment citées, s'ajoute la région des Pays de la Loire dans laquelle l'emploi salarié est très développé, à l'inverse de la région Rhône-Alpes.

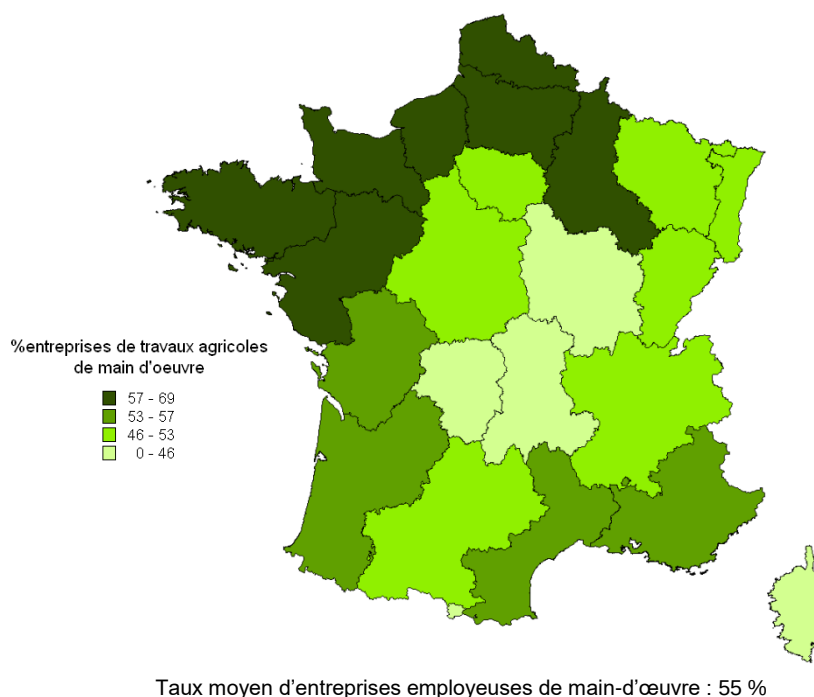
Carte 2
Entreprises de travaux agricoles
Répartition du total des emplois salariés et non salariés selon les régions en 2014



Source : MSA

Le recours à l'emploi salarié est très élevé dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Basse Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Bretagne, Pays-de-Loire (carte 3). A l'inverse dans les régions Bourgogne, Auvergne, Limousin et dans une moindre mesure la région Corse, le phénomène est moins marqué.

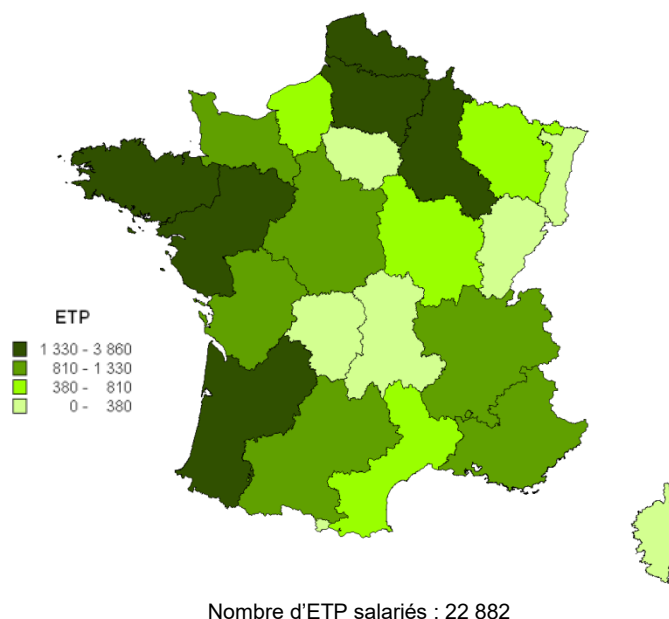
Carte 3
Entreprises de travaux agricoles
Taux d'entreprises employeuses de main-d'œuvre selon les régions en 2014



Source : MSA

Les emplois salariés mesurés en équivalent temps plein (ETP) sont très concentrés dans les six régions Nord-Pas-De-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Aquitaine (carte 4). Ces seules régions représentent 58 % des emplois salariés.

Carte 4
Entreprises de travaux agricoles
Répartition des ETP salariés par régions en 2014



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Le secteur des travaux agricoles compte 11 111 chefs d'entreprise non salariés en 2014.

En 2014, les chefs d'entreprises de travaux agricoles sont au nombre de 11 111. Ils représentent 2,3 % de l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise du régime des non-salariés agricoles.

Les femmes constituent 9 % de l'effectif total des chefs.

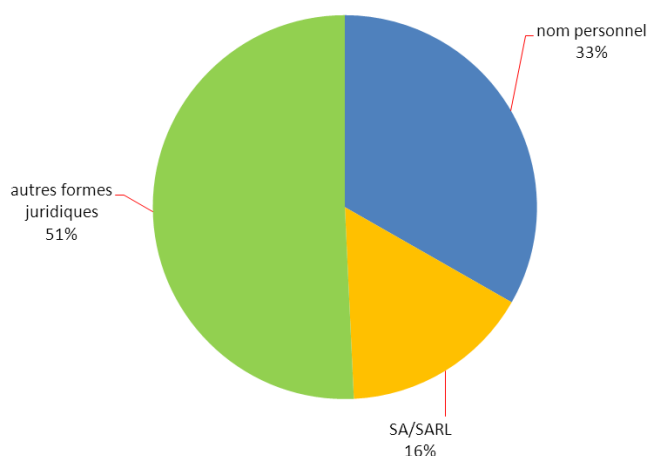
L'âge moyen des chefs d'entreprise s'établit à 47 ans, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Les chefs d'entreprise de travaux agricoles n'exerçant que cette seule activité sont largement majoritaires : 87 % des effectifs. Cette proportion est stable par rapport à 2013. Par comparaison, 84 % des chefs d'exploitation et d'entreprise du régime des non-salariés agricoles exercent leur activité à titre exclusif.

Les chefs d'entreprises établis en nom personnel représentent 33 % de l'ensemble (graphique 2). Cette proportion est en baisse de 3 points par rapport à l'année 2013 au profit des autres formes juridiques.

Graphique 2
Répartition des chefs d'entreprise selon les formes juridiques en 2014

Nombre de chefs d'entreprise : 11 111



Source : MSA

Quasiment tous les chefs d'entreprises sont imposés au réel (98 %).

La majorité des chefs d'entreprise du secteur a opté pour une détermination d'une assiette de cotisation sociale sur la moyenne triennale des revenus professionnels (78 %). Calculée sur la base des revenus des trois années antérieures, l'assiette de cotisations est en progression de + 16 % sur un an, et s'établit à 320 millions d'euros en 2014.

Le secteur des travaux agricoles représente 73 % des emplois salariés des entrepreneurs des territoires.

Les entreprises des travaux agricoles emploient 78 800 salariés dans l'année, dont 23 % de femmes, au sein de 7 514 établissements employeurs. L'âge moyen des salariés est de 34 ans. Les apprentis ne représentent que 1,1 % des emplois du secteur des travaux agricoles.

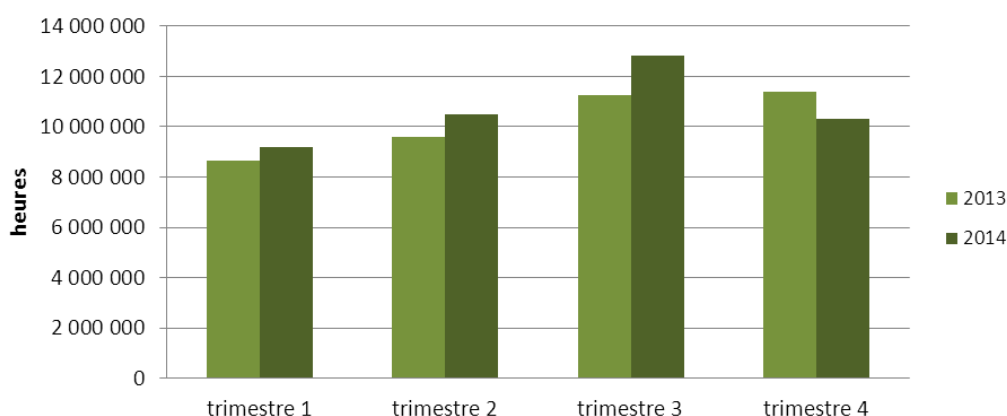
Les salariés ont bénéficié de 96 228 emplois, dont 1 042 contrats d'apprentis. Parmi les salariés, 15 % ont eu au moins deux contrats dans l'année, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

Une large majorité des emplois occupés par les salariés sont établis sous forme de contrat à durée déterminée (CDD). La proportion de contrats en CDD qui s'élève à 83 %, est en hausse de deux points par rapport à l'année précédente. En 2014, la proportion de contrats à temps partiel est plus importante en CDI, 14 % contre 2 % en CDD.

L'indicateur d'emploi permanent du secteur des travaux agricoles, constitué par le dénombrement des contrats en cours au 31 décembre 2014, s'élève à 19 698 emplois. L'indicateur est en hausse de + 6 % par rapport à 2013.

Le nombre d'heures de travail rémunérées est en hausse pour les trois premiers trimestres de l'année 2014, par rapport aux mêmes trimestres de l'année 2013, traduisant une croissance de l'activité salariée au cours de l'année 2014. A l'opposé, le 4^e trimestre de l'année 2014 présente une baisse conséquente du nombre d'heures de travail rémunérées traduisant un net recul de l'activité en fin d'année (graphique 3).

Graphique 3
Salariés du secteur des travaux agricoles
Evolution du nombre total d'heures rémunérées



Source : MSA

La rémunération horaire brute moyenne proposée par les entreprises de travaux agricoles est proche de la valeur nominale du SMIC. Trois quart de salariés ont des rémunérations inférieures ou égales à 1,3 SMIC horaire (graphique 4).

Graphique 4
Répartition des salariés du secteur des travaux agricoles
par tranche de SMIC horaire en 2014 (y compris apprentis)



Source : MSA

Le salaire horaire moyen brut annuel des salariés des entreprises de travaux agricoles présents en 2014 s'établit à 12,42 € (tableau 4). Ce salaire horaire moyen est en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente, soit + 0,4 %. A titre de comparaison, le SMIC brut horaire est de 9,53 € en 2014 en hausse de + 1,1 %. Les contrats en CDI sont mieux rémunérés, néanmoins la différence n'est que de 2 € de l'heure.

Tableau 4
Salariés des entreprises de travaux agricoles
Salaire horaire moyen selon le type de contrat en 2014

Type de contrat	montant
CDI	13,15 €
CDD (sans les apprentis)	11,48 €
Total (sans les apprentis)	12,42 €
Valeur du SMIC	9,53 €

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel 

L'emploi dans le secteur des travaux forestiers.

Les entreprises de travaux forestiers représentent 33 % de l'ensemble des entreprises des territoires, soit 6 900 entités en 2014. Leur nombre est en légère baisse de - 1 % en 2014.

Les entreprises de travaux forestiers sont en large majorité dirigées par un non salarié agricole.

Les entreprises dirigées par un non salarié et n'employant aucun salarié sont la catégorie dominante : elles représentent 56 % des entreprises de travaux forestiers (tableau 5). En y ajoutant les entreprises dirigées par un non salarié et employeuses de main d'œuvre salariée, 79 % des entreprises de travaux forestiers sont dirigées par un non salarié, les autres étant dirigées par un salarié.

Tableau 5
Répartition des entreprises de travaux forestiers en fonction de la nature de leurs emplois

Années	Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	Entreprises employeuses avec chef non salarié agricole	Entreprises dirigées par un salarié	Total
2011	4 256 57,8%	1 722 23,4%	1 386 18,8%	7 364 100,0%
2012	4 102 57,4%	1 675 23,4%	1 374 19,2%	7 151 100,0%
2011	3 988 57,0%	1 629 23,3%	1 385 19,8%	7 002 100,0%
2014	3 847 55,6%	1 650 24,8%	1 422 21,3%	6 919 100,0%

Source : MSA

En 2014, les entreprises n'employant aucun salarié avec à leur tête un chef non salarié agricole sont principalement des entreprises en nom personnel, soit 84 % (tableau 6). De même pour les entreprises employeuses de main d'œuvre ayant à leur tête un chef non salarié, la forme juridique en nom personnel constitue la forme juridique la plus fréquente (62 %), suivie par la forme juridique en SARL (30 %). Pour les entreprises dirigées par un salarié, la forme juridique la plus fréquente est la SARL (56 %).

Tableau 6
Répartition des entreprises de travaux forestiers en fonction de leur forme juridique et du type de recours à l'emploi en 2014

catégorie	en nom personnel	Société anonyme	Société à responsabilité limitée	Autres formes juridiques	Total
Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	3 215 84%	s 0%	400 10%	227 6%	3 842 100%
Entreprises employeurs avec chef non salarié agricole	1 027 62%	s 0%	501 30%	121 7%	1 649 100%
Entreprises dirigées par un salarié	302 21%	23 2%	798 56%	299 21%	1 421 100%
TOTAL	4 544 66%	23 0%	1 699 25%	647 9%	6 912 100%

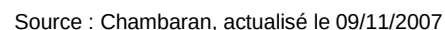
Source : MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

En 2014, les entreprises de travaux forestiers sont implantées essentiellement en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Rhône-Alpes, Franche-Comté, et la Lorraine. Ces six régions représentent 53 % des entreprises. A l'inverse, les entreprises sont moins nombreuses dans les régions Île-de-France, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et la Corse (carte 6).

Carte 5

Les principaux massifs forestiers



nombre d'entreprises

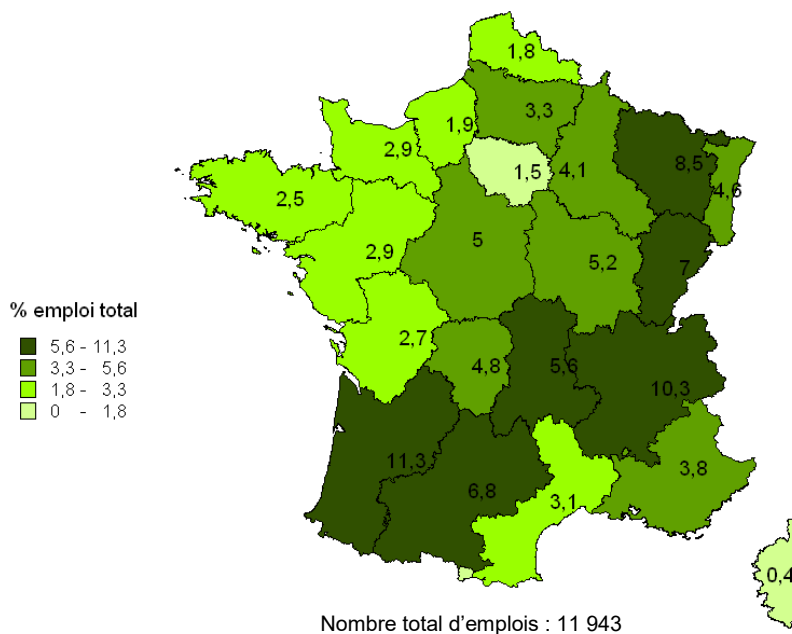
- 444 - 856
- 202 - 444
- 120 - 202
- 0 - 120

Nombre total d'entreprises : 6 919

10

Globalement la répartition du nombre total d'emplois (salariés et non salariés) sur le territoire national reflète aussi l'implantation des entreprises (carte 7) à l'exception des régions Midi-Pyrénées, Auvergne et Bourgogne.

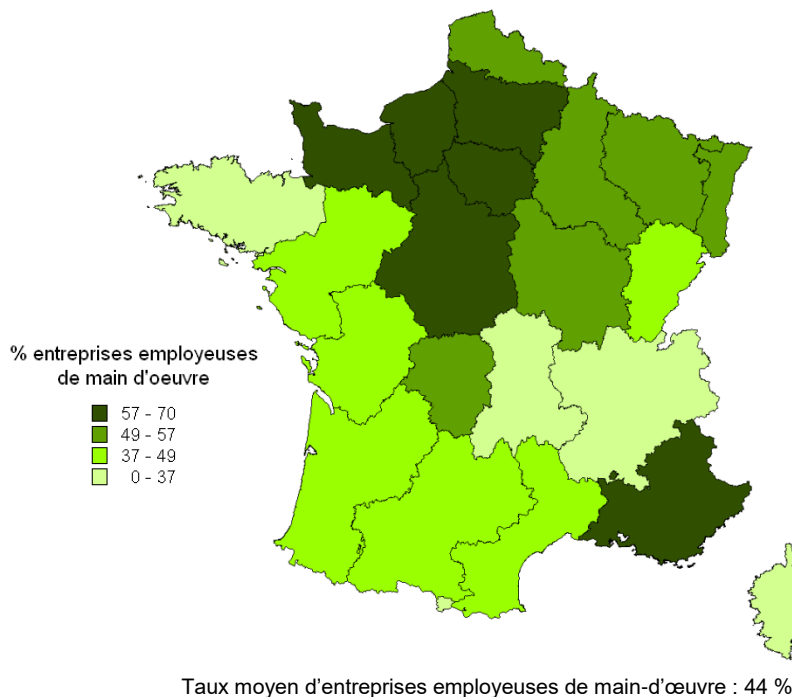
Carte 7
Entreprises de travaux forestiers
Répartition du total des emplois salariés et non salariés selon les régions en 2014



Source : MSA

Le recours à l'emploi salarié est très élevé dans les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Ile-de-France, Centre et Provence-Alpes-Côte d'Azur (carte 8). A l'inverse dans les régions Auvergne, Rhône-Alpes, Corse le recours à l'emploi est plus faible.

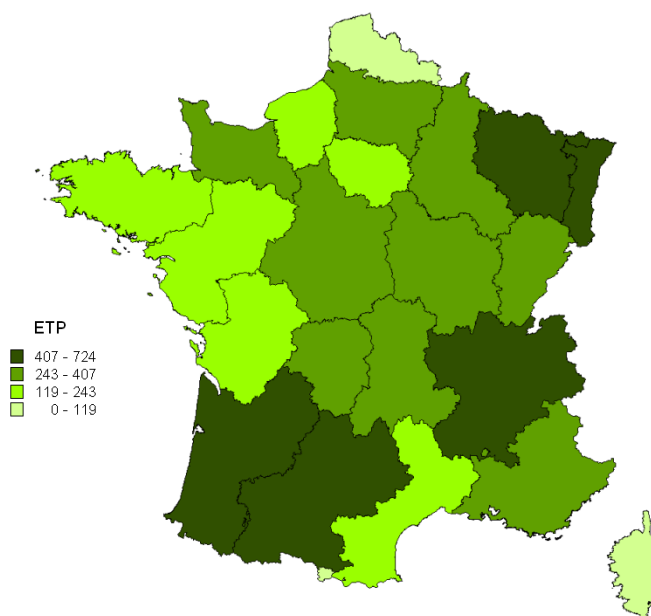
Carte 8
Entreprises de travaux forestiers
Taux d'entreprises employeuses de main-d'œuvre selon les régions en 2014



Source : MSA

Les emplois de salariés en travaux forestiers, mesurés en équivalent temps plein (ETP), sont très concentrés dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Lorraine et Alsace (carte 9). Ces cinq régions représentent 41 % des emplois salariés.

Carte 9
Entreprises de travaux forestiers
Répartition des ETP salariés par régions en 2014



Nombre d'ETP salariés : 6 720

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel 

Le secteur des travaux forestiers compte 5 223 chefs d'entreprise non salariés en 2014.

En 2014, les chefs d'entreprise de travaux forestiers sont au nombre de 5 223. Ils représentent 1,1 % de l'ensemble des chefs d'exploitation ou d'entreprise du régime des non salariés agricoles.

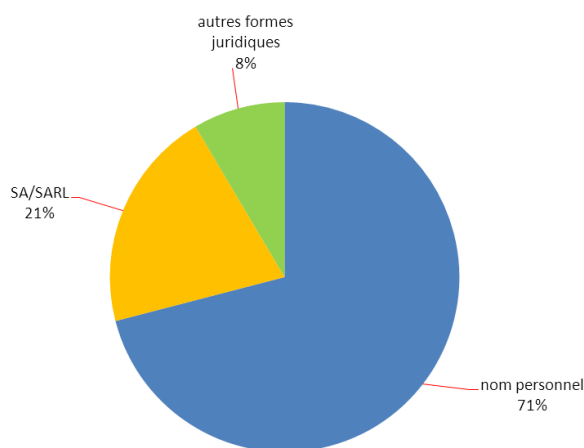
Les femmes constituent 1,6 % de l'effectif de ces chefs.

L'âge moyen des chefs d'entreprise s'établit à 46 ans, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Les chefs d'entreprise de travaux forestiers n'exerçant que cette seule activité sont largement majoritaires : 91 % des effectifs. Cette proportion est stable par rapport à 2013.

Les chefs d'entreprises établis en nom personnel sont majoritaires, soit 73 % de l'ensemble (graphique 5). Cette proportion a diminué de un point depuis l'année 2013 au profit des autres formes juridiques.

Graphique 5
Répartition des chefs d'entreprise non salariés selon les formes juridiques en 2014



Nombre de chefs d'entreprise : 5 223

Source : MSA

Quasiment tous les chefs d'entreprises sont imposés au réel (98 %).

La majorité des chefs d'entreprise du secteur a opté pour une assiette de cotisation sociale sur la moyenne triennale des revenus professionnels (76 %). L'assiette de cotisations est en baisse de -2 % sur un an et s'établit à 84 millions d'euros en 2014.

Le secteur des travaux forestiers représente 21 % des emplois salariés des entrepreneurs des territoires.

Les entreprises des travaux forestiers emploient 12 873 salariés dans l'année, dont 8 % de femmes, au sein de 3 135 établissements. L'âge moyen des salariés est de 37 ans. Les apprentis représentent 4 % des emplois du secteur des travaux forestiers.

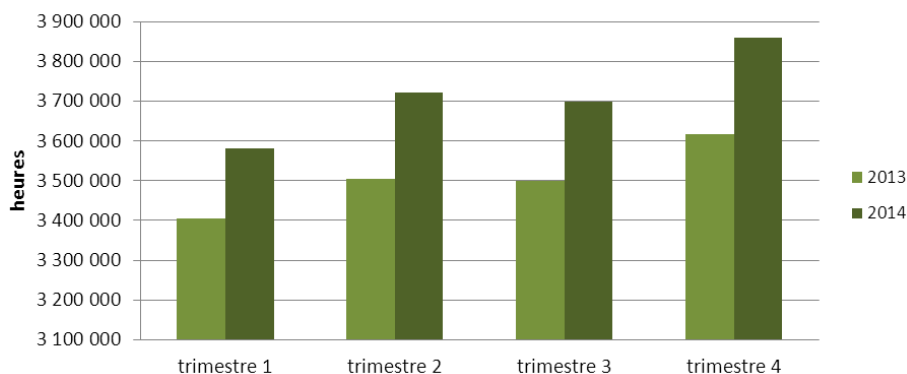
Ces salariés ont occupé de 15 190 emplois, dont 609 contrats d'apprentis. Parmi les salariés, 11 % ont eu au moins deux contrats dans l'année. Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente.

La majorité des emplois occupés par les salariés sont établis sous forme de contrat à durée déterminée (CDD). La proportion de contrats en CDI qui s'élevait à 48 % en 2013, diminue de 2 points en 2014. En 2014, la proportion de contrats à temps partiel est plus importante en CDI, 13 %, contre 8 % en CDD.

L'indicateur d'emploi permanent du secteur des travaux forestiers, constitué par le dénombrement des contrats en cours au 31 décembre 2014, s'élève à 7 300 emplois. L'indicateur est en hausse nette de + 8 % par rapport à 2013.

Le nombre d'heures de travail rémunérées est en hausse pour chacun des trimestres de l'année 2014, par rapport au même trimestre de l'année 2013, traduisant une hausse de l'activité salariée de + 5 % au cours de l'année 2014 (graphique 6).

Graphique 6
Salariés du secteur des travaux forestiers
Evolution du nombre total d'heures rémunérées



Source : MSA

La rémunération horaire brute moyenne proposée par les entreprises de travaux forestiers est proche de la valeur nominale du SMIC. Une forte majorité de salariés, soit 70 %, ont des rémunérations inférieures ou égales à 1,3 SMIC horaire (graphique 7).

Graphique 7
Répartition des salariés du secteur des travaux forestiers
par tranche de SMIC horaire en 2014 (y compris apprentis)



Source : MSA

Le salaire horaire moyen brut annuel des salariés des entreprises de travaux forestiers présents en 2014 s'établit à 13,25 € (tableau 7). Ce salaire horaire moyen est en augmentation de +1,65 % par rapport à celui de l'année précédente. A titre de comparaison, le SMIC brut horaire est de 9,53 € en 2014, en hausse de + 1,1 %.

Tableau 7
Salariés des entreprises de travaux forestiers
Salaire horaire moyen selon le type de contrat en 2014

Type de contrat	montant
CDI	13,82 €
CDD (sans les apprentis)	11,80 €
Total (sans les apprentis)	13,25 €
Valeur du SMIC	9,53 €

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel



L'emploi dans le secteur des travaux sylvicoles

Les entreprises de travaux sylvicoles représentent 4 % de l'ensemble des entreprises des territoires, soit 836 entités en 2014. Leur nombre est en légère baisse de - 2 % en 2014.

Les entreprises de travaux sylvicoles sont en large majorité dirigées par un non salarié agricole.

Les entreprises dirigées par un non salarié et n'employant aucun salarié ou les entreprises dirigées par un salarié sont les catégories dominantes : chacune des catégories représentent 43 % des entreprises de travaux sylvicoles (tableau 8).

Tableau 8
Répartition des entreprises de travaux sylvicoles en fonction de la nature de leurs emplois en 2014

Années	Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	Entreprises employeurs avec chef non salarié agricole	Entreprises dirigées par un salarié	Total
2011	350 41,1%	116 13,6%	386 45,3%	852 100,0%
2012	369 43,6%	111 13,1%	366 43,3%	846 100,0%
2013	362 42,9%	114 13,5%	368 43,6%	844 100,0%
2014	357 42,6%	124 14,9%	355 42,5%	836 100,0%

Source : MSA

En 2014, les entreprises n'employant aucun salarié avec à leur tête un chef non salarié agricole sont principalement des entreprises en nom personnel, soit 80 % (tableau 9). De même pour les entreprises employeurs de main d'œuvre ayant à leur tête un chef non salarié, la forme juridique en nom personnel est la plus fréquente (51 %), suivie par la forme juridique en SARL (40 %).

Tableau 9
Répartition des entreprises de travaux sylvicoles en fonction de leur forme juridique et du type de recours à l'emploi en 2014

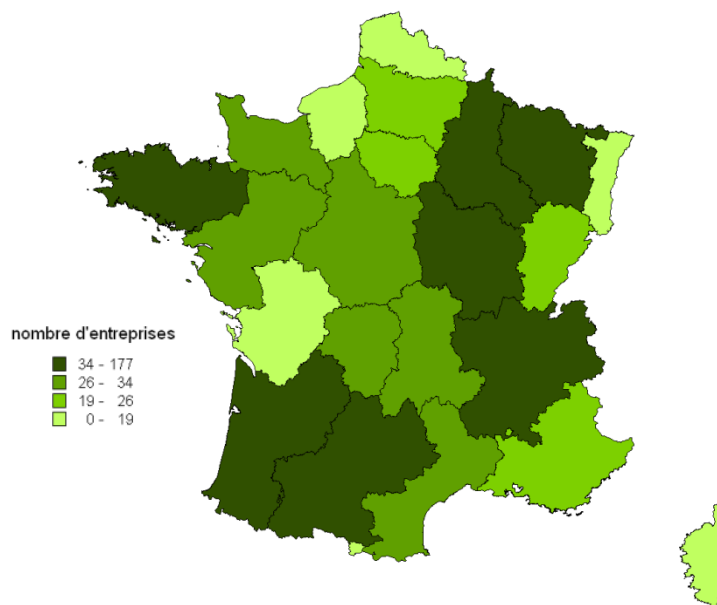
catégorie	en nom personnel	Société anonyme	Société à responsabilité limitée	Autres formes juridiques	Total
Entreprises sans salarié avec chef non salarié agricole	285 80%	6 2%	27 8%	39 11%	357 100%
Entreprises employeurs avec chef non salarié agricole	63 51%	0 0%	49 40%	12 10%	124 100%
Entreprises dirigées par un salarié	25 7%	14 4%	81 23%	235 66%	355 100%
TOTAL	373 44%	20 2%	157 20%	286 34%	836 100%

Source : MSA

Le recours à l'emploi salarié dans le secteur travaux sylvicoles est plus important dans l'ouest de la France.

En 2014, les entreprises de travaux sylvicoles sont implantées essentiellement en Bretagne, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine. Ces sept régions représentent 62 % des entreprises. A l'inverse les entreprises sont moins nombreuses dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Alsace et Corse (carte 10).

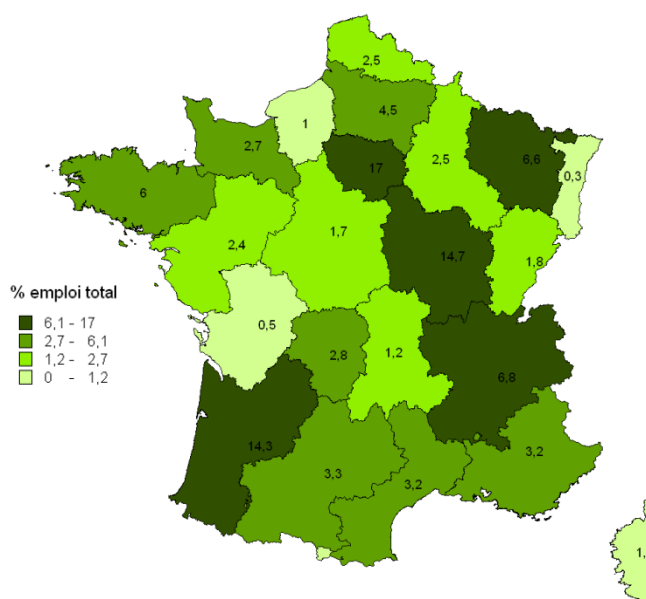
Carte 10
Entreprises de travaux sylvicoles
Répartition des entreprises selon les régions en 2014



Nombre total d'entreprises : 836

Source : MSA

Carte 11
Entreprises de travaux sylvicoles
Répartition du total des emplois salariés et non salariés selon les régions en 2014

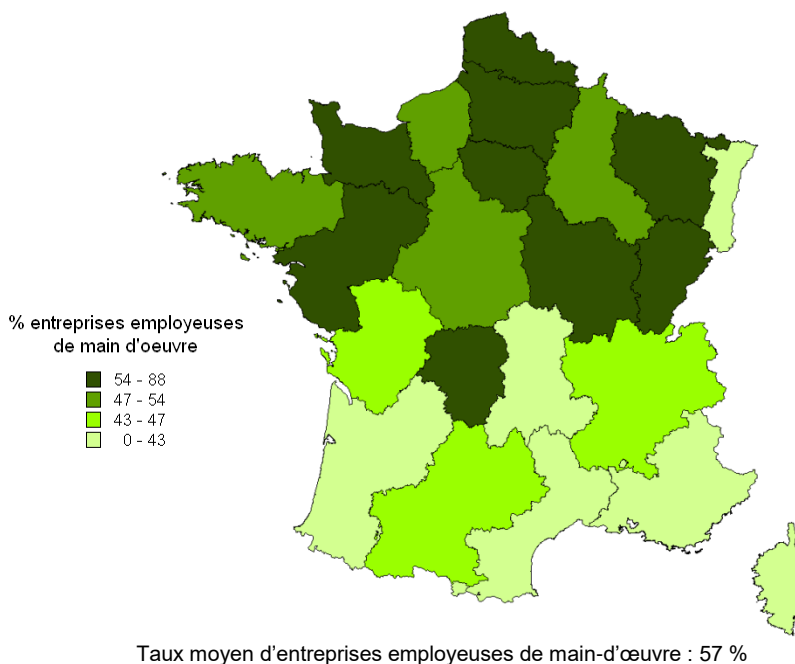


Nombre total d'emplois : 2 282

Source : MSA

Le recours à l'emploi salarié est principalement élevé dans les régions situées dans la moitié nord de la France : Pays de la Loire, Basse-Normandie, Ile-de-France, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine (carte 12). A l'inverse dans les régions du Sud (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse), et dans une moindre mesure la région Alsace, le recours à l'emploi est plus faible.

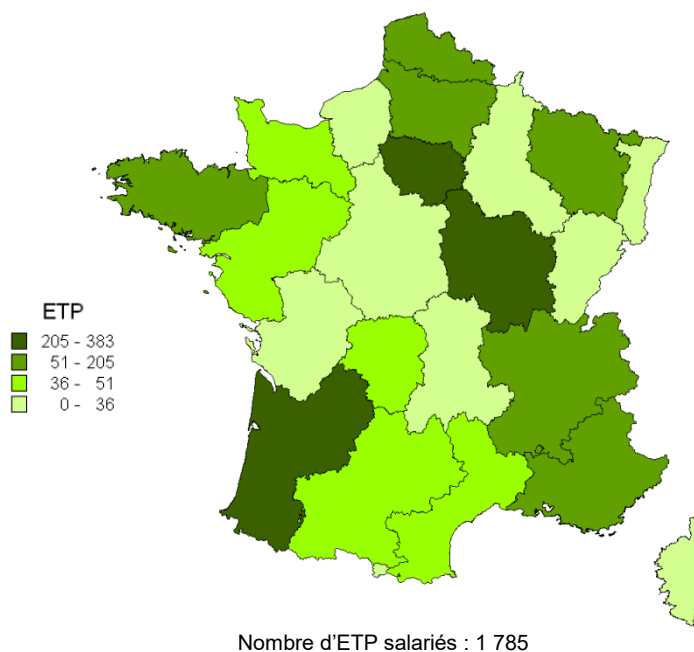
Carte 12
Entreprises de travaux sylvicoles
Taux d'entreprises employeuses de main-d'œuvre selon les régions en 2014



Source : MSA

Les emplois travaux sylvicoles salariés mesurés en équivalent temps plein (ETP) sont très concentrés dans les régions Aquitaine, Ile-de-France et Bourgogne (carte 13). Ces trois régions représentent 50 % des emplois salariés.

Carte 13
Entreprises de travaux sylvicoles
Répartition des ETP salariés par région en 2014



Source : MSA

Le secteur des travaux sylvicoles compte 497 chefs d'entreprise non salariés en 2014.

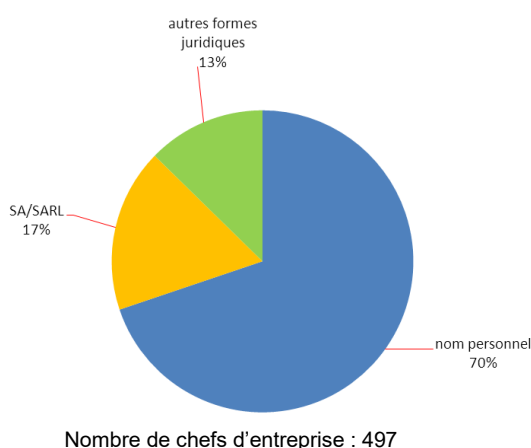
En 2014, les chefs d'entreprise de travaux sylvicoles sont au nombre de 497. Parmi ces chefs, 9 % sont des femmes.

L'âge moyen des chefs d'entreprise s'établit à 48 ans, stable par rapport à l'année précédente.

Les chefs d'entreprise de travaux sylvicoles n'exerçant que cette seule activité sont largement majoritaires : 88 % des effectifs. Cette proportion est stable par rapport à 2013.

Les chefs d'entreprises établis en nom personnel sont majoritaires, soit 70 % de l'ensemble (graphique 8). Cette proportion a diminué légèrement d'un point au profit des autres formes juridiques.

Graphique 8
Répartition des chefs d'entreprise non salariés selon la forme juridique en 2014



Source : MSA

Une majorité des chefs d'entreprises est imposée au réel (80 %).

La majorité des chefs d'entreprise du secteur a opté pour une assiette de cotisation sociale sur la moyenne triennale des revenus professionnels (77 %). L'assiette de cotisations pour l'année augmente légèrement de + 1,5 % en 2014 et s'établit à 7,1 millions d'euros.

Le secteur des travaux sylvicoles représente 6 % des emplois salariés des entrepreneurs des territoires.

Les entreprises des travaux sylvicoles emploient 2 753 salariés dans l'année, dont 10,5 % de femmes, au sein de 482 établissements employeurs. L'âge moyen des salariés est de 38 ans. Les apprentis représentent 3,9 % des emplois du secteur des travaux sylvicoles.

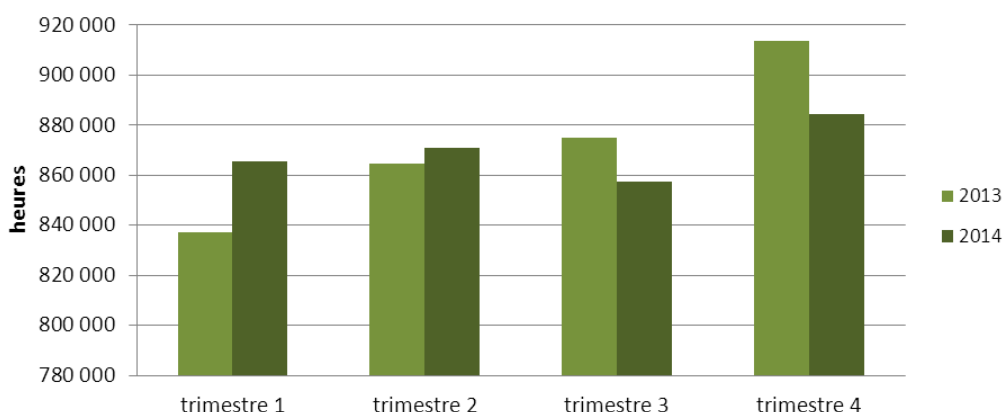
Ces salariés ont occupé 3 183 emplois, dont 125 contrats d'apprentis. Parmi les salariés, 9 % ont eu au moins deux contrats dans l'année soit, une hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

Une majorité des emplois occupés par les salariés sont établis sous forme de contrat à durée indéterminée (CDI). La proportion de contrats en CDI, qui s'élève à 52 %, est en baisse de trois points par rapport à l'année précédente. En 2014, la proportion de contrats à temps partiel est légèrement plus importante en CDD, 8 %, qu'en CDI, 7 %.

L'indicateur d'emploi permanent du secteur des travaux sylvicoles s'élève à 1 900 emplois en cours au 31 décembre 2014. L'indicateur est en baisse de -1 % par rapport à 2013.

Le nombre d'heures de travail a été supérieur à celui de 2013 durant les deux premiers trimestres de l'année 2014. Cela a été l'inverse à partir du 3^e trimestre. Globalement au niveau de l'année l'emploi est en légère baisse de -0,3 % par rapport à l'année 2013 (graphique 9).

Graphique 9
Salariés du secteur des travaux sylvicoles
Evolution du nombre total d'heures rémunérées



Source : MSA

Une forte majorité de salariés, soit 58 %, a une rémunération inférieure ou égale à 1,3 SMIC horaire (graphique 10).

Graphique 10
Répartition des salariés du secteur des travaux sylvicoles
par tranche de SMIC horaire en 2014 (y compris apprentis)



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel 

Le salaire horaire moyen brut annuel des salariés des entreprises de travaux sylvicoles présents en 2014 s'établit à 13,55 € (tableau 10). Ce salaire horaire moyen est en hausse de + 1,8 % par rapport à celui de l'année précédente.

Tableau 10
Salariés des entreprises de travaux sylvicoles
Salaire horaire moyen selon le type de contrat en 2014

Type de contrat	montant
CDI	14,26 €
CDD (sans les apprentis)	11,32 €
Total (sans les apprentis)	13,55 €
Valeur du SMIC	9,53 €

Source : MSA

Définitions

Emplois de l'année : contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans le trimestre, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de trimestre. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans le trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés quelle que soit leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emplois présents en fin de trimestre : contrats dont la date de fin d'activité est postérieure au dernier jour du trimestre. Les contrats ayant cessé avant la fin du trimestre, ne sont pas comptabilisés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés.

Nombre d'heures de travail rémunérées : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière. Elle inclut les primes diverses reçues par le salarié.

Sigles cités :

APE: Appartenance professionnelle de l'employeur

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

ETP : Nombre d'équivalents temps plein : rapport de nombre d'heures rémunérées par le nombre d'heures de travail d'un salarié à temps plein conventionnel ou légal de l'entreprise. En général, pour un salarié à temps plein à 35h par semaine, ce nombre est de 1820 h.

SA : société anonyme

SARL : société anonyme à responsabilité limitée

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Au 1er janvier 2014 le SMIC horaire brut était de 9,53€.

La méthode de détermination du champ des entreprises des territoires

Pour employeurs de main d'oeuvre

Entreprises de travaux sylvicoles :

Les entreprises de sylviculture sélectionnées appartiennent aux APE suivantes :

- soutien aux cultures des entreprises de travaux agricoles (0161Z)
- service d'aménagement paysager (8130Z)
- construction d'autres ouvrages de génie civil N.C.A (4299Z)
- exploitation forestière (0220Z), et services de soutien à l'exploitation forestière (0240Z), avec les catégories juridiques : non connue, personne physique, indivisions, société créée de fait, société en participation, société en nom collectif, société en commandite, SARL, SA.
- sylviculture et autres activités forestières (0210Z) avec les catégories juridiques : non connue, indivisions, société créée de fait, société en participation, société en nom collectif, société en commandite, SARL, SA, ou les exploitations de bois ayant comme APE principale « sylviculture et autres activités forestières » (0210Z) avec les catégories juridiques : non connue, indivisions, société créée de fait, société en participation, société en nom collectif, société en commandite, SARL, SA.

Entreprises de travaux agricoles :

Les entreprises de travaux agricoles sont celles dont l'APE principale est « activités de soutien aux cultures (0161Z) » avec les formes juridiques suivantes : non connue, personne physique, indivisions, société créée de fait, société en participation, société en nom collectif, société en commandite, SARL, SA.

Entreprises de travaux forestiers :

Si le chef n'est pas non salarié agricole la sélection des entreprises d'exploitations de bois sélectionnées possèdent les APE suivantes :

- activités de soutien aux cultures (0161Z)
- exploitation forestière (0220Z)
- service aménagement paysager (8130Z)

Ces entreprises possèdent les catégories juridiques suivantes : non connue, personne physique, indivisions, société créée de fait, société en participation, société en nom collectif, société en commandite, SARL, SA.

Pour les chefs d'entreprises non salariés

Entreprises de travaux sylvicoles :

Ce sont les entreprises dont l'APE principale est « sylviculture et autres activités forestières (0210Z) ». Ces entreprises sont assujetties au régime agricole (non basé sur la SMI).

Entreprises de travaux agricoles :

Ce sont les entreprises dont l'APE principale est « activités de soutien aux cultures (0161Z) ».

Entreprises de travaux forestiers :

Ce sont les entreprises dont l'APE principale est :

- exploitation forestière (0220Z)
- services de soutien à l'exploitation forestière (0240Z)

Les nouveaux chefs d'entreprise installés dans l'année d'exercice sont exclus.

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Cotisations, Marc PARMENTIER - Synthèse réalisée par Lee-Kaël MURAIL
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Michèle Lallaouret
	Diffusion, Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr



L'essentiel & plus encore